

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 820

10 novembre 1998

SOMMAIRE

Batirelly S.A., Luxembourg	page 39349	GESTINT Gestion de Participations Internationales S.A., Luxembourg	39329
B-T Composites S.A., Luxembourg	39352	Girard S.A., Luxembourg	39330, 39331
Cafco Europe Group S.A., Luxembourg	39314	Glint Lima II S.A., Larochette	39329, 39330
CBR Finance S.A., Luxembourg	39315	Gondor S.A., Luxembourg	39333
Chenval Holding S.A., Luxembourg	39315	Gracious Luxembourg S.A., Luxembourg	39331, 39332
Cocofin S.A., Luxembourg	39315	Granello S.A., Luxembourg	39333
Cofitec Holding S.A., Luxembourg	39316	Growth Outsources S.A., Luxembourg	39332
Cogenaf S.A., Luxembourg	39315	GT Global Management S.A., Luxembourg	39333
Comit Holding International S.A., Luxbg	39316, 39317	GT US Small Companies Fund, Sicav, Luxembourg	39331
Compagnie Européenne de Financement C.E.F. S.A., Luxembourg	39318	Hirschmann International S.A., Luxembg	39334, 39335
COMPARTEX, Compagnie de Participations et d'Exploitation S.A.H., Luxembourg	39318	HK Administration S.A., Luxembourg	39334
Comprehensive Holdings Corporation S.A., Luxembourg	39319	I.F.F.A. S.A., Luxembourg	39336
Comptoir Luxembourgeois du Carrelage S.A., Bettembourg	39320	Igroma (Luxembourg) S.A., Luxembourg	39334
Contorta S.A., Luxembourg	39320	Ikanos S.A., Luxembourg	39334
Coopers & Lybrand, Société Civile, Luxembourg	39321	Imperial Boortmalt Group S.A., Luxembourg	39336
CTW S.A., Luxembourg	39318	Indurisk Rückversicherung A.G., Luxembourg	39336
Curator S.A., Luxembourg	39319	Innofloor-Luxembourg S.A., Luxembourg	39337
Cyprés S.A., Luxembourg	39317	International Commerce Holding S.A., Luxembourg	39337
Datenspeich D.P.S.C. S.A., Luxembourg	39320, 39321	International Paper S.A., Luxembourg	39336
Debden, S.à r.l., Luxembourg	39322	Intertech Cy, S.à r.l., Bertrange	39336
Dexamenos Développement S.A., Luxembourg	39322	Investing Partners S.A., Luxembourg	39340, 39341
D.M.I.-Direct Marketing Investments S.A., Luxembourg	39314	(La) Jumas S.A., Luxembourg	39341, 39342
Enock S.A., Luxembourg	39322	Kensington S.A., Luxembourg	39341
Espirito Santo Industrial S.A., Luxembourg-Kirchberg	39323	Klacken Holdings S.A., Luxembourg	39342
E 3 Transport Luxembourg, GmbH, Sandweiler	39322, 39323	Laucath S.A., Luxembourg	39344
Eurefco, S.à r.l., Foetz	39324	Lenex S.A., Luxembourg	39344
Eurocounsel S.A., Luxembourg	39321	Lieb S.A., Luxembourg	39341
European & Asian Fund Management S.A., Luxembourg	39324	Lodenbau International S.A., Luxembourg	39345
European Consultancy Company S.A., Luxembg	39325	Lonmore, S.à r.l., Luxembourg	39343
Eyes Screen S.A., Luxembourg	39323	LS Intertank Luxembourg, GmbH, Sandweiler	39342, 39343
Faburea Holding S.A., Luxembourg	39323	Lumele S.A. Holding, Luxembourg	39346
Fagialux S.A., Luxembourg	39325, 39326	Luxdiagnostic, S.à r.l., Bertrange	39344
Fatecom S.A., Luxembourg	39326	Luxelan S.A., Luxembourg	39355
Felton S.A., Luxembourg	39326	LVA S.A., Luxembourg	39345
Finpart International S.A., Luxembourg	39327	Mabel, S.à r.l., Luxembourg	39358
First Class Fashion S.A., Luxembourg	39327	MAD'INFO, Management Assistance Développement en Informatique, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	39348
Fluor S.A., Luxembourg	39324, 39325	Maintenance Industrielle Générale, S.à r.l., Bertrange	39345
FP Global Emerging, Sicav, Luxembourg	39326	Manor House Company S.A., Luxembourg	39348
Fredifra S.A., Luxembourg	39327	Marcenaire S.A., Junglinster	39346, 39347
F.S.A. International S.A., Luxembourg	39328	Marga S.A., Luxembourg	39348
Gaichel Invest S.A., Luxembourg	39326	M.B.K. Holding S.A., Luxembourg	39349
Galapa S.A., Luxembourg	39327	Mickey S.A., Luxembourg	39344
Gercor 55 S.A., Luxembourg	39328	Mutual Investment Corporation S.A., Luxembourg	39349
		Nakatome Holding S.A., Luxembourg	39335
		Neroli S.A., Luxembourg	39360
		NETnet International S.A., Luxembourg	39337, 39340
		New Investments S.A., Luxembourg	39347

CAFECO EUROPE GROUP S.A., Société Anonyme,
(anc. CAFECO EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).
 Siège social: Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

—
 EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 4 septembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 7 septembre 1998, vol. 837, fol. 1, case 11:

Que l'assemblée générale approuve le bilan arrêté au 31 mars 1998 de CAFECO EUROPE, S.à r.l., ainsi que le rapport de gérance et décide de reporter le résultat à nouveau.

Que l'assemblée générale donne décharge au gérant pour l'exercice fiscal écoulé.

Que l'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en CAFECO EUROPE GROUP, S.à r.l.

Que l'assemblée générale décide la conversion de la société en une Société Anonyme et constate que le montant initial du capital social de LUF 11.500.000,- se trouve toujours à la disposition de la société, et décide la conversion de la structure en celle d'une Société Anonyme.

Que l'assemblée générale décide que la société sera constituée pour une période indéterminée.

Que l'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts concernant l'objet social pour l'adapter au statut de SOPARFI de la société.

Que l'assemblée générale décide de transférer le siège social de Foetz à Luxembourg et fixe l'adresse du siège social à Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Que l'assemblée générale décide d'accepter les démissions de Monsieur Michel Castellanos, Directeur, demeurant à Dijon, France, et de Monsieur Carl Turner, Directeur de Sociétés, demeurant à Sparta, N.J., en leur qualité de gérants de la société et leur accorde décharge pour l'accomplissement de leur mandat.

Que l'assemblée générale fixe le nombre des administrateurs à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

Elle appelle aux fonctions d'administrateur:

1. Monsieur Stanislas Dallemagne, prénommé.

2. Monsieur Carl Turner, prénommé.

3. Monsieur James P. Verhalen, directeur, demeurant à Stanhope, New Jersey, USA.

Elle appelle aux fonctions de commissaire aux comptes:

Madame Martine Dedessuslesmoutier, expert-comptable, demeurant à Bettembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Que l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à nommer administrateur-délégué un des membres du Conseil d'Administration avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour toutes les affaires de la gestion journalière.

Est appelé à ces fonctions Monsieur Stanislas Dallemagne, préqualifié.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2004.

Differdange, le 8 septembre 1998.

Pour extrait conforme
 R. Schuman

(37712/237/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

CAFECO EUROPE GROUP S.A., Société Anonyme.
 Siège social: Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

(37713/237/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

D.M.I.-DIRECT MARKETING INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
 R. C. Luxembourg B 25.650.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 1998, les mandats des administrateurs MM. Jean Bodoni et Guy Kettmann ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby ont été renouvelés pour une durée de six ans. M. Guy Baumann, attaché de direction, Belvaux, a été nommé administrateur, également pour une durée de six ans. Tous les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2004.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour D.M.I.-DIRECT MARKETING INVESTMENTS S.A.
 Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
 Société Anonyme

G. Bauman S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37741/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

CBR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 17.657.

Acte constitutif publié à la page 9236 du Mémorial C n° 208 du 23 septembre 1980.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(37715/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

CHENVAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.029.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(37716/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

CHENVAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.029.

—
Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 3 août 1998

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de CHENVAL HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1997;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997;
- d'affecter les résultats comme suit:
reporter à nouveau la perte de LUF 2.421.502,-;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 3 août 1998.

A. Slinger
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37717/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

COCOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 24.756.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 67, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(37718/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

COGENAF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 23.085.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 71, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(37720/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

COFITEC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 50, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1998.

Pour la société
Signature

(37719/307/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

COMIT HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.318.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un août.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée COMIT HOLDING INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 44.318,

constituée suivant acte reçu en date du 8 avril 1992 par Maître Giuseppe Gasparrini, notaire de résidence à Milan.

Le siège social et statutaire a été transféré au Luxembourg, en vertu d'un acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 1993, publié au Mémorial C, numéro 425 du 15 septembre 1993.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, préqualifié, en date du 16 janvier 1998, publié au Mémorial C, numéro 309 du 5 mai 1998.

L'assemblée est présidée par M. Claude Deschenaux, président de banque, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M. Federico Franzina, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Dirk Raeymaekers, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

1. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à XEU 819.200.000,- (huit cent dix-neuf millions deux cent mille Ecus), représenté par 1.600.000 (un million six cent mille) actions d'une valeur de XEU 512,- (cinq cent douze Ecus) chacune, entièrement libérées.

2. Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

3. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de XEU 214.400.000,- pour le porter de son montant actuel de XEU 819.200.000,- à XEU 1.033.600.000,- par la création et l'émission de 418.750 actions nouvelles d'une valeur nominale de XEU 512,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à partir du 1^{er} janvier 1999.

2. Souscription et libération des actions ainsi émises.

3. Modification relative des statuts.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence de XEU 214.400.000,- (deux cent quatorze millions quatre cent mille Ecus),

pour le porter de son montant actuel de XEU 819.200.000,- (huit cent dix-neuf millions deux cent mille Ecus) à XEU 1.033.600.000,- (un milliard trente-trois millions six cent mille Ecus),

par la création et l'émission de 418.750 (quatre cent dix-huit mille sept cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de XEU 512,- (cinq cent douze Ecus) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à partir du 1^{er} janvier 1999.

Souscription et libération

Alors est intervenu, M. Dirk Raeymaekers, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire majoritaire, tel qu'il figure sur la liste de présence, en vertu d'une procuration donnée le 19 août 1998.

lequel, ès qualité qu'il agit, déclare souscrire à la totalité des 418.750 (quatre cent dix-huit mille sept cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de XEU 512,- (cinq cent douze Ecus) chacune, qu'il libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de XEU 214.400.000,- (deux cent quatorze millions quatre cent mille Ecus).

Ce montant total est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 418.750 (quatre cent dix-huit mille sept cent cinquante) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

Deuxième résolution

Le droit de souscription préférentiel de l'actionnaire minoritaire par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant est supprimé, sur le vu de la renonciation expresse de l'actionnaire concerné, donnée le 18 août 1998,

laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«Le capital social est fixé à XEU 1.033.600.000,- (un milliard trente-trois millions six cent mille Ecus), représenté par 2.018.750 (deux millions dix-huit mille sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de XEU 512,- (cinq cent douze Ecus) chacune, intégralement libérées.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais - Evaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à 87.530.000,- LUF.

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à 8.727.173.440,- LUF.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Deschenaux, F. Franzina, D. Raeymaekers, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 110S, fol. 51, case 9. – Reçu 87.319.760 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1998. J. Delvaux.
(37721/208/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

COMIT HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.318.

Statuts coordonnés suite à une augmentation de capital en date du 21 août 1998 acté sous le n° 553 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998. J. Delvaux.
(37722/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

CYPRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 46.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 71, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(37735/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE FINANCEMENT C.E.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 1.860.

L'administrateur et président M. Emmanuel Van Innis n'est plus domicilié à B-Overijse mais à B-Woluwe Saint Pierre.
Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour **COMPAGNIE EUROPEENNE DE FINANCEMENT C.E.F. S.A.**
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

G. Baumann S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37723/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

**COMPARTEX, COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS ET D'EXPLOITATION S.A.H.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.738.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 65, case 7, a été déposé
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
**COMPARTEX, COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS
ET D'EXPLOITATION S.A.H.**

E. A. Gimmi C. Hoffmann
Administrateur Administrateur

(37724/008/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

**COMPARTEX, COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS ET D'EXPLOITATION S.A.H.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.738.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 mai 1998

Le bénéfice Total de l'exercice au 31 décembre 1997 s'élevant à CHF 407.880,03 est réparti comme suit:

- dividende	CHF 300.000,00
- report à nouveau	<u>CHF 107.880,03</u>

Extrait sincère et conforme
**COMPARTEX, COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS
ET D'EXPLOITATION S.A.H.**

E. A. Gimmi C. Hoffmann
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 65, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37725/008/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

CTW S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
H. R. Luxemburg B 60.700.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom Freitag,
den 8. Mai 1998, 9.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates werden gewählt Herr Egon Bentz, Consultant, Luxemburg, als Adminis-
trateur-Délégué, und Herr Götz Schöbel, Betriebswirt, Luxemburg, so dass sich der Verwaltungsrat derzeit zusammen-
setzt aus folgenden Personen: E. Bentz (A.D.), H.-J. Dupré und G. Schöbel.

Luxemburg, den 8. Mai 1998.

Unterschrift
Die Versammlung

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 28, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37733/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

COMPREHENSIVE HOLDINGS CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 9.954.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 65, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
Pour *COMPREHENSIVE HOLDINGS CORPORATION S.A.*
BANQUE NATIONALE DE PARIS
(LUXEMBOURG) S.A.

Th. Braun M. Lespagnard

(37726/008/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

COMPREHENSIVE HOLDINGS CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 9.954.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 juin 1998

Le bénéfice Total de l'exercice au 31 décembre 1997 s'élevant à USD 1.834.592,00 est réparti comme suit:

- dividende	USD 224.000,00
- report à nouveau	USD 1.610.592,00

Les mandats d'Administrateurs de

Monsieur Ernst Aufseesser, administrateur de sociétés, Genève (Suisse),
Monsieur Albert M. Zlotnick, administrateur de sociétés, Bala Cynwyd (USA),
Monsieur Pierre Kurz, administrateur de sociétés, Vandoeuvres-Genève (Suisse),
Monsieur Zalman Shoval, administrateur de sociétés, Tel-Aviv (Israël),
Madame Kena Shoval, administrateur de sociétés, Tel-Aviv (Israël),

venant à échéance lors de cette Assemblée sont renouvelés pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de ATAG ERNST & YOUNG S.A., Genève (Suisse), venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Cette même Assemblée nomme Madame Kena Shoval, administrateur de sociétés, Tel-Aviv (Israël) comme Président du Conseil d'Administration.

Extrait sincère et conforme
Pour *COMPREHENSIVE HOLDINGS CORPORATION S.A.*
BANQUE NATIONALE DE PARIS
(LUXEMBOURG) S.A.

Th. Braun M. Lespagnard

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 65, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37727/008/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

CURATOR S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
H. R. Luxemburg B 38.265.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom Dienstag,
den 12. Mai 1998, 15.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Nachdem das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars zur heutigen Generalversammlung erloschen sind, erfolgt die Neuwahl:

- 1) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden gewählt Herr Egon Bentz, Consultant, Luxemburg, als Vorsitzender, Herr Hermann-Josef Dupré, Rechtsanwalt, Luxemburg, und Herr Götz Schöbel, Betriebswirt, Luxemburg.
- 2) Zum Aufsichtskommissar wird gewählt LUXEMBURG CONSULTING GROUP AG, Luxemburg.
- 3) Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars erlischt bei der Generalversammlung des Jahres 2004.

Luxemburg, den 12. Mai 1998.

Unterschrift
Die Versammlung

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 28, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37734/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DU CARRELAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, rue de Dudelange.
R. C. Luxembourg B 56.978.

Il résulte d'une déclaration de M. Carlo Kalny du 9 septembre 1998 que ce dernier a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de président du conseil d'administration et d'administrateur de la société Anonyme COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DU CARRELAGE S.A., préqualifiée, fonctions dans lesquelles il a été nommé par résolutions des assemblées générale extraordinaires respectivement des 30 juillet 1998 et 27 avril 1998.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

C. Kalny.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 74, case 9.

(37728/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

CONTORTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 82, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 36.660.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 1998, vol. 511, fol. 61, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1998.

Signatures.

(37729/577/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

CONTORTA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxemburg, 82, boulevard Napoléon I^{er}.
H. R. Luxemburg B 36.660.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung,
gehalten am 21. August 1998 von 10.00 bis 10.30 Uhr*

Die Aktionäre fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der vom Verwaltungsrat vorgelegte Lagebericht und der Bericht des Kommissars werden zustimmend zur Kenntnis genommen.

Zweiter Beschluss

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 1996 wird in der vorgelegten Fassung genehmigt.

Dritter Beschluss

Dem Verwaltungsrat und dem Kommissar wird in getrennter Abstimmung Entlastung für das Geschäftsjahr 1996 erteilt.

Vierter Beschluss

Der Jahresgewinn wird auf neue Rechnung vorgetragen.

Fünfter Beschluss

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden um ein weiteres Jahr und damit bis zur ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 1997 verlängert.

Für die Richtigkeit des Auszugs
G. P. Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1998, vol. 511, fol. 61, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37730/577/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

DATENSPEICH D.P.S.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.653.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 65, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
DATENSPEICH D.P.S.C. S.A.

C. Hoffmann
Administrateur

N. Lang
Administrateur

(37736/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

DATENSPEICH D.P.S.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.653.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire reportée du 24 juin 1998

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1997 s'élevant à FRF 354.779,32 est réparti comme suit:

- à la réserve légale	FRF	14.159,32
- dividende	FRF	340.620,00
- report à nouveau	FRF	0,00

Le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg, venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme
DATENSPEICH D.P.S.C. S.A.

C. Hoffmann N. Lang
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 65, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37737/008/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

COOPERS & LYBRAND, Société Civile.

Siège social: L-2453 Luxembourg.

Décisions collectives des associés en date du 25 juin 1998

Réunis en Assemblée Générale, les associés,

1) Conformément à l'article 7 des statuts, approuvent les cessions de parts sociales suivantes de la société, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées et représentant un trois cent cinquantième de l'avoir social:

a) par Monsieur Jean-Sébastien Falisse, associé démissionnaire, à Monsieur Pascal Minne, associé, domicilié en Belgique: une part sociale;

b) par Monsieur Pascal Minne, associé, à Monsieur Marcel Bellen, nouvel associé, domicilié en Belgique: une part sociale;

c) par Monsieur Pascal Minne, associé, à Madame Marie Evrard, nouvelle associée, domicilié en Belgique: une part sociale;

d) par Monsieur Pascal Minne, associé, à Monsieur Jan Goeman, nouvel associé, domicilié en Belgique: une part sociale;

e) par Monsieur Pascal Minne, associé, à Monsieur Luc Henzig, nouvel associé, domicilié en G.-D. Luxembourg: une part sociale;

f) par Monsieur Pascal Minne, associé, à Monsieur Peter Vanbuel, nouvel associé, domicilié en Belgique: une part sociale;

g) par Monsieur Pascal Minne, associé, à Monsieur Yves Vandenplas, nouvel associé, domicilié en Belgique: une part sociale.

2) Acceptent les cessionnaires cités sub 1b), 1c), 1d), 1e), 1f) et 1g) comme nouveaux associés avec effet au 1^{er} juillet 1998 et prennent acte de la démission, comme associé, du cédant cité sub 1a), effective à partir du 26 juin 1998.

Pour extrait conforme
M.-J. Chèvremont
Associée-gérante

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 73, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37731/581/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

EUROCOUNSEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.801.

Par décision du conseil d'administration du 6 mai 1998, Monsieur Albert Pennacchio, attaché de direction, Mondercange, a été coopté au conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Marcello Ferretti, démissionnaire.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour EURO-COUNSEL S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Bauman S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37747/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

DEBDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: LUF 500.000,-.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 54.205.

Acte constitutif publié à la page 13237 du Mémorial C n° 276 du 6 juin 1996.

Le bilan au 5 avril 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(37738/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

DEXAMENOS DEVELOPPEMENT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 51.914.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 51, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 juillet 1998

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président,
- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Rameldange,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 8 septembre 1998.

Signature.

(37740/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

ENOCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 52.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 71, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(37744/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

E 3 TRANSPORT LUXEMBOURG, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

H. R. Luxembourg B 32.140.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den vierzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Traten die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung E 3 TRANSPORT LUXEMBOURG, GmbH, R. C. Luxemburg, Sektion B Nummer 32.140, mit Sitz in L-5869 Alzingen, 6, rue Pierre Stein, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Christine Doerner, mit dem Amtssitz in Bettemburg, am 13. November 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 125 vom 18. April 1990, mit einem Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend Franken (500.000,- LUF).

Die Versammlung setzt sich zusammen wie folgt:

Die Gesellschaft dänischen Rechts E 3 TRANSPORT APS, mit Sitz in DK-6330 Padborg, Postfox 159 (Dänemark), hier vertreten durch Herrn Gunnar Pedersen, Geschäftsführer, wohnhaft in Moutfort, aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift;

welche Vollmacht, von allen Kompartenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Kompartenten, handelnd wie erwähnt, ersuchten den amtierenden Notar, den von ihnen in ausserordentlicher Generalversammlung einstimmig gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst den Gesellschaftssitz von Alzingen nach L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle, zu verlegen, und dementsprechend Absatz eins von Artikel zwei der Satzung abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Art. 2. Absatz eins.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Sandweiler.»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr achtzehntausend Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Kompargenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Pedersen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 août 1998, vol. 504, fol. 2, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 7. September 1998.

J. Seckler.

(37742/231/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

E 3 TRANSPORT LUXEMBOURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 32.140.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 septembre 1998.

J. Seckler.

(37743/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

ESPIRITO SANTO INDUSTRIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 39.299.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1998, vol. 511, fol. 60, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 1998.

SANNE & Cie, S.à r.l.

Signature

(37745/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

EYES SCREEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 99, rue des Trévières.

R. C. Luxembourg B 59.302.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1998, vol. 511, fol. 61, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Signature.

(37751/604/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

FABUREA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 23.712.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 71, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(37752/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

EUREFCO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 15.655.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 janvier 1978, publié au Mémorial C n° 47 du 10 mars 1978, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 octobre 1982, acte publié au Mémorial C n° 313 du 29 novembre 1982, modifiée par-devant le même notaire en date du 14 janvier 1986, acte publié au Mémorial C n° 83 du 4 avril 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 octobre 1989, acte publié au Mémorial C n° 103 du 30 mars 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 mai 1996, acte publié au Mémorial C n° 454 du 13 septembre 1996.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 66, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUREFCO, S.à r.l.
KPMG Experts Comptables
Signature

(37746/537/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

EUROPEAN & ASIAN FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 32.941.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1998.

Pour EUROPEAN & ASIAN FUND MANAGEMENT S.A.
Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

(37748/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

EUROPEAN & ASIAN FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 32.941.

Suite aux démissions de Messieurs David G.P. Scholfield et Yu Takeda, le Conseil d'Administration a nommé à la fonction d'administrateur Messieurs Ronald Watt (BARING INTERNATIONAL INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, London) et Genji Kosaka (KOKUSAI SECURITIES Co, LTD, Tokyo).

Ces nominations seront ratifiées lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires de mars 1999.

Pour EUROPEAN & ASIAN FUND MANAGEMENT S.A.
Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37749/636/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

FLUOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.349.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 65, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
FLUOR S.A.

A. Angelsberg R. de Waha
Administrateur Administrateur

(37765/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

FLUOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.349.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 juin 1998

Le bénéfice total de l'exercice au 31 mars 1998 s'élevant à LUF 35.285.313,- est réparti comme suit:

- à la réserve légale	LUF	125.000,00
- dividende	LUF	34.000.000,00
- report à nouveau	LUF	1.160.313,00

Le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg, venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme
FLUOR S.A.

A. Angelsberg R. de Waha
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 65, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37766/008/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

EUROPEAN CONSULTANCY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 53.057.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 73, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 9 juin 1998

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Bernard Vulfs
- Madame Elisabeth Vulfs-Desmidt
- Monsieur Elie Vulfs

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de Madame Shoshana Yahrosh, retraitée, demeurant à Bruxelles/Belgique.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(37750/663/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

FAGIALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 51.621.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 3, case 66, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(37753/730/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

FAGIALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 51.621.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 3, case 66, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(37754/730/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

FAGIALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 51.621.

Le Bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 3, case 66, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

(37755/730/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

FATECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert I^{er}.
R. C. Luxembourg B 39.977.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 20 août 1998, que:
Le siège social de la société a été transféré de L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert I^{er} au 41, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 69, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37756/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

FELTON S.A., Société Anonyme - Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 50, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1998.

Pour la société
Signature

(37757/307/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

FP GLOBAL EMERGING, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.335.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1998.

Pour FP GLOBAL EMERGING, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

(37767/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

GAICHEL INVEST, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 49.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 73, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

GAICHEL INVEST S.A.
Signature

(37770/636/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

FINPART INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.755.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires FINPART INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme, R.C. Luxembourg 64.755, ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, qui s'est tenue extraordinairement le 24 juillet 1998

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de FINPART INTERNATIONAL S.A., tenue extraordinairement («la Société»), il a été décidé ce qui suit:

- de ratifier la décision du conseil d'Administration d'accorder à M. Giancarlo Arnaboldi et M. Gianluigi Facchini, le pouvoir d'engager la société par leur seule signature en qualité d'Administrateurs-Délégués de la société;
- de nommer M. Giancarlo Arnaboldi, en qualité de président de la société;
- de nommer M. Gianluigi Facchini, en qualité de vice-président de la société;
- de décider que LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. et Madame Ariane Slinger peuvent uniquement engager la société avec leurs deux signatures conjointes à celle de M. Giancarlo Arnaboldi.

Luxembourg, le 24 juillet 1998.

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(37758/720/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

FIRST CLASS FASHION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1998, vol. 511, fol. 60, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

(37759/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

FREDIFRA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 59.523.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 51, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 juillet 1998

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, président.
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(37768/514/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

GALAPA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 59.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 73, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

GALAPA S.A.
Signature

(37771/636/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

F.S.A. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 53.787.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 72, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 15 mai 1998

Le mandat du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A. est renouvelé pour une durée de cinq ans.

F.S.A. INTERNATIONAL S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(37769/652/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

GERCOR 55 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.967.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1998, vol. 511, fol. 58, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

(37772/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

GERCOR 55 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.967.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de GERCOR 55 S.A.
(R.C. Luxembourg n° B 53.967), qui s'est tenue le 24 août 1998*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de GERCOR 55 S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1996;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - perte à reporter: LUF 6.734.450,-;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 24 août 1998.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1998, vol. 511, fol. 58, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37773/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

GERCOR 55 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.967.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de GERCOR 55 S.A.
(R.C. Luxembourg n° B 53.967), qui s'est tenue le 24 août 1998*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de GERCOR 55 S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 24 août 1998.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1998, vol. 511, fol. 58, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37774/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

GESTINT GESTION DE PARTICIPATIONS INTERNATIONALES, Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 11.172.

Par décision du conseil d'administration du 15 décembre 1997, le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal au 69, route d'Esch à L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour *GESTINT GESTION DE
PARTICIPATIONS INTERNATIONALES*
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
G. Baumann S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37775/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

GLINT LIMA II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt août à 15.30 heures.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLINT LIMA II S.A., ayant son siège social à Philipsburg, Saint-Martin, Antilles Néerlandaises, Great Bay Marina, ayant depuis le 1^{er} décembre 1996 son siège de direction effectif et administratif au Luxembourg, à L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach, constituée suivant acte notarié reçu par-devant Maître Alexander, notaire à Willemstad, Curaçao, le 30 décembre 1991, ayant un capital souscrit et libéré à concurrence de NLG 1.010.000,-. Les statuts ont été modifiés par acte reçu par-devant Maître Alexander, notaire à Willemstad, Curaçao, le 15 octobre 1992, par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 19 décembre 1996 devant le notaire instrumentant relatif à la constatation du transfert du siège de direction effectif et administratif et à la refonte des statuts, ce procès-verbal a été publié au Mémorial C, numéro 113 du 10 mars 1997 ainsi que par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 18 décembre 1997 devant le notaire instrumentant, publiée au Mémorial C, numéro 223 du 8 avril 1998 et par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 juillet 1998 devant le notaire instrumentant, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Albert Seen, administrateur de sociétés, demeurant à L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Wim Piot, conseiller fiscal, demeurant à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Bosmans, employé, demeurant à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence et les procurations seront annexées et enregistrées avec le présent acte.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social, à concurrence de NLG 73.336.200,- (soixante-treize millions trois cent trente-six mille deux cents florins), pour le porter de NLG 1.010.000,- (un million dix mille florins) à NLG 74.346.200,- (soixante-quatorze millions trois cent quarante-six mille deux cents florins), par l'émission de 7.333.620 (sept millions trois cent trente-trois mille six cent vingt) actions ordinaires B d'une valeur nominale de NLG 10,- (dix florins) chacune, par incorporation au capital de réserves libres d'un montant de NLG 73.336.200,- (soixante-treize millions trois cent trente-six mille deux cents florins).

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à NLG 74.346.200,- (soixante-quatorze millions trois cent quarante-six mille deux cents florins), représenté par 1.000 actions préférentielles A d'une valeur nominale de NLG 10,- (dix florins) chacune, numérotées de A1 à A1.000, et de 7.433.620 (sept millions quatre cent trente-trois mille six cent vingt) actions ordinaires B d'une valeur nominale de NLG 10,- (dix florins) chacune, numérotées de B1 à B 7.433.620. Les actions A et B disposant chacune d'une voix aux assemblées.»

3.- Suppression des alinéas 3 à 6 de l'article cinq des statuts de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de NLG 73.336.200,- (soixante-treize millions trois cent trente-six mille deux cents florins), pour le porter de son montant actuel de NLG 1.010.000 (un million dix mille

florins) à NLG 74.346.200,- (soixante-quatorze millions trois cent quarante-six mille deux cents florins), par l'émission de 7.333.620 (sept millions trois cent trente-trois mille six cent vingt) nouvelles actions ordinaires B d'une valeur nominale de NLG 10,- (dix florins) chacune, par incorporation au capital de réserves libres à concurrence de NLG 73.336.200,- (soixante-treize millions trois cent trente-six mille deux cents florins).

L'existence desdites réserves libres résulte des comptes annuels révisés établis au 31 juillet 1998 par les administrateurs de la société et révisés par COOPERS & LYBRAND S.C., lesquels comptes, après avoir été signés ne varientur par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte, avec lequel ils seront soumis aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital et actions.** Le capital souscrit est fixé à NLG 74.346.200,- (soixante-quatorze millions trois cent quarante-six mille deux cents florins), représenté par 1.000 actions préférentielles A d'une valeur nominale de NLG 10 (dix florins) chacune, numérotées de A1 à A1.000, et de 7.433.620 (sept millions quatre cent trente-trois mille six cent vingt) actions ordinaires B d'une valeur nominale de NLG 10 (dix florins) chacune, numérotées de B1 à B 7.433.620.

Les actions A et B disposant chacune d'une voix aux assemblées.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer les alinéas 3 à 6 de l'article cinq des statuts, relatifs au capital autorisé de la société. L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Frais

Le montant de frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à deux cent cinquante mille francs (250.000,- frs.).

Pour les besoins du fisc, l'augmentation de capital de NLG 73.336.200,- (soixante-treize millions trois cent trente-six mille deux cents florins) est évaluée à LUF 1.342.052.460,- (un milliard trois cent quarante-deux millions cinquante-deux mille quatre cent soixante francs luxembourgeois).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Seen, W. Piot, E. Bosmans, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} septembre 1998, vol. 504, fol. 7, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. J. Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 septembre 1998.

J. Seckler.

(37776/231/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

GLINT LIMA II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 septembre 1998.

J. Seckler.

(37777/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

GIRARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 48.323.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(37778/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

GIRARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 48.323.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(37779/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

GIRARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.323.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 9 juillet 1998

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de GIRARD S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1995;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995
- d'affecter les résultats comme suit:
 - report à nouveau de la perte de LUF 1.225.962,-;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1995.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37780/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

GIRARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.323.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 10 juillet 1998

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de GIRARD S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1996;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996
- d'affecter les résultats comme suit:
 - dotation à la réserve légale: LUF 18.642,-
 - report à nouveau du profit de LUF 354.196,-;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 10 juillet 1998.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37781/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

GT US SMALL COMPANIES FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 25.176.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 50, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1998.

Pour GT US SMALL COMPANIES FUND, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme
Signature Signature

(37791/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

GRACIOUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.934.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(37783/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

GRACIOUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.934.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(37784/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

GRACIOUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.934.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 10 août 1998

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de GRACIOUS LUXEMBOURG S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1995;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - report à nouveau de la perte de LUF 356.256,-;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1995.

Luxembourg, le 10 août 1998.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37785/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

GRACIOUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.934.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 12 août 1998

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de GRACIOUS LUXEMBOURG S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1996;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - report à nouveau de la perte de LUF 194.374,-;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 12 août 1998.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37786/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

GROWTH OUTSOURCES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 57.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 73, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GROWTH OUTSOURCES S.A.

Signature

(37789/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

GONDOR S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
H. R. Luxembourg B 37.844.

—
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom Montag, den 4. Mai 1998, 11.00 Uhr,
abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluß gefaßt:

1) Zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates werden gewählt Herr Egon Bentz, Consultant, Luxembourg, als Vorsitzender und Herr Götz Schöbel, Betriebswirt, Luxembourg, so daß sich der Verwaltungsrat derzeit zusammensetzt aus folgenden Personen: E. Bentz (Vors.), H.-J. Dupré und G. Schöbel.

2) Zum neuen Aufsichtskommissar wird gewählt LUXEMBURG CONSULTING GROUP AG, Luxembourg.

3) Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars erlischt bei der Generalversammlung 2002.

Luxembourg, den 4. Mai 1998.

Unterschrift
Die Versammlung

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 28, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37782/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

GRANELLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.809.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(37787/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

GRANELLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.809.

—
Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 10 juillet 1998

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de GRANELLO S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1996;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996;

- d'affecter les résultats comme suit:

- dotation à la réserve légale: LUF 43.902,-;

- report à nouveau du profit de LUF 834.129,-;

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 10 juillet 1998.

A. Slinger
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37788/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

GT GLOBAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 26.662.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 50, case 85, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1998.

Pour GT GLOBAL MANAGEMENT S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

(37790/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

**HK ADMINISTRATION S.A., Société Anonyme,
(anc. HSBC BANK (Luxembourg) S.A.)**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 7.790.

Constituée suivant acte reçu par le notaire Robert Elter, de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 1967, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 12 du 30 janvier 1968, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 3 mars 1998, publié au Mémorial C, numéro 222 du 7 avril 1998.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HK ADMINISTRATION S.A.
KPMG Experts Comptables
Signature

(37796/537/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

IKANOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 18.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 71, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG
Signature

(37799/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

IGROMA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 64.869.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 août 1998

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme IGROMA (Luxembourg) S.A., réunie au siège social le 27 août 1998 a nommé Monsieur S.H.R. Maas, demeurant à Kinrooi-Molenbeersel (B), aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Joseph Custers, demeurant à Brasschaat, démissionnaire, et DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg, aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., démissionnaire avec effet au 1^{er} septembre 1998.

Monsieur S.H.R. Maas, administrateur, ainsi que DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg, Commissaire aux Comptes, termineront le mandat de leur prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2003.

L'assemblée a également décidé de nommer M. Maarten van de Vaart en tant qu'administrateur-délégué de la société avec effet au 1^{er} septembre 1998. Monsieur Maarten van de Vaart aura tous pouvoirs d'engager valablement la société par sa seule signature.

Pour le Conseil d'Administration
Maarten van de Vaart
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 70, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37798/003/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

HIRSCHMANN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.157.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(37792/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

HIRSCHMANN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.157.

Les comptes consolidés au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(37793/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

HIRSCHMANN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.157.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Anuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 22 juin 1998

A l'Assemblée Générale Anuelle des Actionnaires de HIRSCHMANN INTERNATIONAL (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de réélire comme Administrateurs, pour un terme prenant fin à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui sera tenue en 1999:

- Monsieur Jürg Dreher
- Monsieur Kurt Locher
- Monsieur Tom Loesch
- Monsieur Heinz Zimmer

Luxembourg, le 22 juin 1998.

A. Slinger
Scrutateur de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37794/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

HIRSCHMANN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.157.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 22 juin 1998

A l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de HIRSCHMANN INTERNATIONAL (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1997;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - report à nouveau de la perte de USD 237.598,72,-;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 22 juin 1998.

A. Slinger
Scrutateur de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37795/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

NAKATOME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 41.769.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 72, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 3 juin 1998

Le mandat du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A. est renouvelé pour une durée de cinq ans.

NAKATOME HOLDING S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

(37854/652/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

I.F.F.A S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 87, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 51.216.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 1997, les démissions des administrateurs Jean-Claude Cornaz et Thomas Bannwart ont été acceptées. MM. André Cuendet, administrateur de société, CH-Troinex, et Edouard Noverraz, administrateur de société, CH-Anières, ont été appelés aux fonctions d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2001.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour I.F.F.A. S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
G. Baumann S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37797/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

IMPERIAL BOORTMALT GROUP, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 59.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 73, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

EURO-SUISSE AUDIT S.A.
Agent domiciliataire
Signature

(37800/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

INDURISK RÜCKVERSICHERUNG A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 45.903.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 1998 tenue à Luxembourg

«1. Die Versammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um fünf Millionen Deutsche Mark (5.000.000,- DEM) herabzusetzen womit das bestehende Kapital von fünfzehn Millionen Deutsche Mark (15.000.000,- DEM) auf zehn Millionen Deutsche Mark (10.000.000,- DEM) reduziert werden soll.

3. Die Versammlung nimmt die Demission des Verwaltungsratsmitgliedes Peter Ramb mit Wirkung zum heutigen Tage an und beschliesst die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder von sieben auf sechs herabzusetzen.»

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 66, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37801/730/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

INTERNATIONAL PAPER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1998, vol. 511, fol. 60, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

(37804/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

INTERTECH CY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 85A, rue de Mamer.
R. C. Luxembourg B 29.448.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1998, vol. 511, fol. 61, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Signature.

(37805/604/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

INNOFLOOR-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 52.694.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 73, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 25 mars 1998

L'Assemblée Générale renouvelle la fonction d'Administrateur à:

- Monsieur Jean-Paul Robert, administrateur-délégué de la société
- Madame Jenny Meir
- Monsieur Yvan Korbar.

L'Assemblée Générale réélit à la fonction de commissaire aux comptes la S.à r.l. DELOITTE & TOUCHE, avec siège social à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de 1998.

GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE

Agent domiciliataire

Signature

(37802/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

INTERNATIONAL COMMERCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2343 Luxemburg, 17, rue des Pommiers.
H. R. Luxemburg B 31.764.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung gehalten am 24. März 1998 von 10.00 bis 10.15 Uhr

Die Aktionäre fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

1. Beschluss: Der vom Verwaltungsrat vorgelegte Lagebericht und der Bericht des Kommissars werden zustimmend zur Kenntnis genommen.
2. Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 1997 wird in der vorgelegten fassung genehmigt.
3. Beschluss: Dem Verwaltungsrat und dem Kommissar wird in getrennter Abstimmung für das Geschäftsjahr 1997 Entlastung erteilt.
4. Beschluss: Der im Jahresabschluss ausgewiesene Gewinn wird auf neue Rechnung vorgetragen.
5. Beschluss: Unter Berücksichtigung der Bestimmungen des Artikels 100 des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 wird die Fortführung der Gesellschaft beschlossen.
6. Beschluss: Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden um ein weiteres Jahr und damit bis zur ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 1998 verlängert.

Für die Richtigkeit des Auszugs

G. P. Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1998, vol. 511, fol. 61, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37803/577/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

NETnet INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.615.

In the year one thousand nine hundred and nintey-eight, on August twenty-eight.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary, residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

Has compared:

Mr Koen de Vleeschauer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting in his capacity as special mandator in the name and on the behalf of the directors of NETnet INTERNATIONAL S.A., having its registered office in Luxembourg, 41, avenue de la Gare, by virtue of a power conferred to him by the board of directors of the said company in its meeting of August 11, 1998.

A copy of the minutes of this meeting, which is certified as a true copy to the original, will remain attached to the present deed.

Such appearing party, in the capacity indicated above, requests the notary to certify his declarations as follows:

1) The company NETnet INTERNATIONAL S.A. has been incorporated under the name of TELE EXPRESS INTERNATIONAL S.A according to a deed of the undersigned notary, dated December 9, 1994, published in the Mémorial C, number 132 dated March 24, 1995.

2) According to Article 3 of the articles of incorporation, the subscribed and fully paid-in capital is set at seven hundred eight thousand seven hundred and eighty US Dollars (708,780.- USD), represented by seven million eighty-seven thousand eight hundred (7,087,800) shares with no par value, which have been entirely paid in.

According to the same Article the authorised capital, which shall be in addition to the subscribed capital, is set at one hundred thirty-seven thousand five hundred thirty-five US Dollars (137,535.- USD), represented by one million three hundred seventy-five thousand three hundred and fifty (1,375,350) shares with no par value and consist of a specific authorised capital (as foreseen by paragraph 3 of this Article) of thirty-eight thousand seven hundred and seventy-five US Dollars (38,775.- USD), represented by three hundred eighty-seven thousand seven hundred and fifty (387,750) shares with no par value, and of an ordinary authorised capital (as foreseen by paragraph 4 of this Article) of ninety-eight thousand seven hundred and sixty US Dollars (98,760.- USD), represented by nine hundred eighty-seven thousand six hundred (987,600) shares with no par value.

For a maximum period expiring on May 5th, 2003, the Board of Directors is authorised to increase the capital of the company with a maximum amount of ninety-eight thousand seven hundred and sixty US Dollars (98,760.- USD), represented by nine hundred eighty-seven thousand six hundred (987,600) shares (ordinary authorised capital).

Both increases referred to under paragraphs 3 and 4 of this Article 3 of incorporation may be subscribed, sold or issued with or without a share issue premium as the Board of Directors may from time to time determine. The increases may be effected as a whole at once, by successive portions or by continuous issues, by subscription in kind or in money or by incorporation of reserves.

The Board of Directors is specifically authorised to proceed with such issues without reserving a preferential right for the shareholders then existing to subscribe to the shares to be issued.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Corporation, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

In the meeting of August 11, 1998, the Board of Directors has decided to increase the subscribed capital by an amount of fifty thousand US Dollars (50,000.- USD) by creating and issuing five hundred thousand (500,000) new shares with no par value and with a total issue premium of three million five hundred eighty thousand eight hundred sixty-two point thirty-three US Dollars (3,580,862.33 USD).

The Board of Directors, having utilised its right to suppress the preferential right of subscription to the current shareholders and its right to provide for a global issue premium of three million five hundred eighty thousand eight hundred sixty-two point thirty-three US Dollars (3,580,862.33 USD), the five hundred thousand (500,000) new ordinary shares have been entirely subscribed and fully paid in, so that the amount of three million six hundred thirty thousand eight hundred sixty-two point thirty-three US Dollars (3,630,862.33 USD) is at the free disposal at the company.

The documents attesting the subscription of these shares and attesting the payments in cash have been presented to the undersigned notary.

Subsequent to the increase of capital, Article 3, paragraphs 1, 2 and 4 of the articles of incorporation are modified and will now read as follows:

«**Art. 3. Paragraph 1.** The subscribed capital is set at seven hundred fifty-eight thousand seven hundred and eighty US Dollars (758,780.- USD), represented by seven million five hundred eighty-seven thousand eight hundred (7,587,800) shares with no par value, which have been entirely paid in.

Paragraph 2. The authorised capital, which shall be in addition to the subscribed capital, is set at eighty-seven thousand five hundred thirty-five US Dollars (87,535.- USD), represented by eight hundred seventy-five thousand three hundred and fifty (875,350) shares with no par value and consist of a specific authorised capital (as foreseen by paragraph 3 of this Article) of thirty-eight thousand seven hundred and seventy-five US Dollars (38,775,USD), represented by three hundred eighty-seven thousand seven hundred and fifty (387,750) shares with no par value, and of an ordinary authorised capital (as foreseen by paragraph 4 of this Article) of forty-eight thousand seven hundred and sixty US Dollars (48,760.- USD), represented by four hundred eighty-seven thousand six hundred (487,600) shares with no par value.

Paragraph 4. For a maximum period expiring on May 5th, 2003, the Board of Directors is authorised to increase the capital of the company with a maximum amount of forty-eight thousand seven hundred and sixty US Dollars (48,760.- USD), represented by four hundred eighty-seven thousand six hundred (487,600) shares (ordinary authorised capital).»

Evaluation

For the purposes of the tax authorities and of registration, the increase of capital and the issue premium are valued at 134,450,840.- Luxembourg Francs.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,465,000.- Luxembourg Francs.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French texts, the English text shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Maître Koen de Vleeschauer, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire special au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme NETnet INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siege social à Luxembourg, 41, Avenue de la Gare, mandaté à cet effet suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 août 1998.

Une copie certifiée conforme du procès-verbal de cette réunion restera annexée au présentes.

Lequel comparant, agissant en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1) La société anonyme NETnet INTERNATIONAL S.A., a été constituée sous la dénomination de TELE EXPRESS INTERNATIONAL S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 132 du 24 mars 1995.

2) Suivant l'article 3 des statuts, le capital souscrit et entièrement libéré de la société est fixé à sept cent huit mille sept cent quatre-vingts U.S. Dollars (708.780,- USD), représenté par sept millions quatre-vingt-sept mille huit cents actions (7.087.800) sans valeur nominale, entièrement libérées.

Suivant le même article des statuts, le capital autorisé de la société qui est institué en sus du capital souscrit est fixé à cent trente-sept mille cinq cent trente-cinq U.S. Dollars (137.535,- USD), représenté par un million trois cent soixante-quinze mille trois cent cinquante (1.375.350) actions sans valeur nominale, constituée par un capital autorisé spécifique (cf. paragraphe 3 de cet Article) de trente-huit mille sept cent soixante-quinze U.S. Dollars (38.775,- USD), représenté par trois cent quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante (387.750) actions sans valeur nominale et pour le capital autorisé ordinaire (cf. paragraphe 4 de cet Article) de quatre-vingt-dix-huit mille sept cent soixante U.S. Dollars (98.760,- USD), représenté par neuf cent quatre-vingt-sept mille six cents actions (987.600) sans valeur nominale.

Pour une période maximale expirant au 5 mai 2003 le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital de la société pour un montant maximal de quatre-vingt-dix-huit mille sept cent soixante U.S. Dollars (98.760,- USD), représenté par neuf cent quatre-vingt-sept mille six cents (987.600) actions (capital autorisé ordinaire).

Les deux augmentations visées aux paragraphes 3 et 4 de l'Article 3 des statuts peuvent être souscrites, vendues ou émises avec ou sans prime d'émission d'actions suivant ce que le Conseil d'Administration pourra déterminer périodiquement. Les augmentations peuvent être effectuées en entier tout de suite, par des portions successives ou par des émissions continues, par souscription en nature ou par apport en espèces ou par incorporation de réserves.

Le Conseil d'Administration est autorisé en particulier à effectuer ces émissions sans réserver un droit prioritaire de souscription aux anciens actionnaires pour les actions à être émises.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer à tout administrateur ou directeur de la Société dûment autorisé, ou à toute autre personne autorisée, le devoir d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant une partie ou tous ces montants de l'augmentation du capital.

En date du 11 août 1998, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital souscrit à concurrence de cinquante mille U.S. Dollars (50.000,- USD) par la création et l'émission de cinq cent mille (500.000) actions sans valeur nominale et avec une prime d'émission totale de trois millions cinq cent quatre-vingt mille huit cent soixante-deux virgule trente-trois U.S. Dollars (3.580.862,33 USD).

Le Conseil d'Administration ayant usé du droit de supprimer le droit de souscription des anciens actionnaires et de stipuler une prime d'émission totale de trois millions cinq cent quatre-vingt mille huit cent soixante-deux virgule trente-trois U.S. Dollars (3.580.862,33 USD), les cinq cent mille (500.000) actions ont été souscrites et intégralement libérées, de sorte que le montant de trois millions six cent trente mille huit cent soixante-deux virgule trente-trois U.S. Dollars (3.630.862,33 USD) se trouve à l'entière disposition de la société.

Les documents justificatifs de la souscription et des paiements en espèces ont été présentés au notaire soussigné.

A la suite de l'augmentation de capital, l'article 3, alinéas 1, 2 et 4 sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Paragraphe 1.** Le capital souscrit est fixé à sept cent cinquante-huit mille sept cent quatre-vingts U.S. Dollars (758.780,- USD), représenté par sept millions cinq cent quatre-vingt-sept mille huit cents actions (7.587.800) sans valeur nominale, entièrement libérées.

Paragraphe 2. Le capital autorisé de la société qui est institué en sus du capital souscrit est fixé à quatre-vingt-sept mille cinq cent trente-cinq U.S. Dollars (87.535,- USD), représenté par huit cent soixante-quinze mille trois cent cinquante (875.350) actions sans valeur nominale, constituée par un capital autorisé spécifique (cf. paragraphe 3 de cet Article) de trente-huit mille sept cent soixante-quinze U.S. Dollars (38.775,- USD), représenté par trois cent quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante (387.750) actions sans valeur nominale et pour le capital autorisé ordinaire (cf. paragraphe 4 de cet Article) de quarante-huit mille sept cent soixante U.S. Dollars (48.760,- USD), représenté par quatre cent quatre-vingt-sept mille six cents actions (487.600) sans valeur nominale.

Paragraphe 4. Pour une période maximale expirant au 5 mai 2003 le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital de la société pour un montant maximal de quarante-huit mille sept cent soixante U.S. Dollars (48.760,- USD), représenté par quatre cent quatre-vingt-sept mille six cents (487.600) actions (capital autorisé ordinaire).»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital ensemble avec les primes d'émissions sont évaluées à 134.450.840,- francs luxembourgeois.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de 1.465.000,- francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: K. de Vleeschauwer, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 2 septembre 1998, vol. 461, fol. 77, case 2. – Reçu 1.344.508 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 septembre 1998.

A. Lentz.

(37856/221/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

NETnet INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 49.615.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 septembre 1998.

A. Lentz.

(37857/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

INVESTING PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 37.818.

Les comptes annuels au 31 mars 1997, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 71, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(37806/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

INVESTING PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 37.818.

Les comptes annuels au 31 mars 1998, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 71, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(37807/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

INVESTING PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 37.818.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 16 juin 1998

à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une période de trois ans.
- Leurs mandats viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2001.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 71, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37808/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

INVESTING PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 37.818.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 17 juin 1998
à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'Assemblée prend acte de la démission de Mme Marianne Schleich, Administrateur et la remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer en remplacement, la société:
LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC, domiciliée à Wilmington (Delaware)
qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.
Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 1998.

Pour copie conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 71, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37809/009/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

KENSINGTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 71, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(37810/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

LIEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 61.451.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} septembre 1998, MM. Benoît Duvieusart, licencié en droit, L-Roodt/Syre, Vincenzo Arno, maître en droit, L-Luxembourg, Mme Francine Herkes, employée privée, L-Luxembourg, M. Guy Fasbender, employé privé, B-Vlessart et M. Marc Eisenberg, administrateur de sociétés, F-Paris, ont été appelés aux fonctions d'administrateur en remplacement des administrateurs démissionnaires MM. Guy Baumann, Jean Bodoni, Albert Pennacchio et Mme Romaine Lazzarin-Fautsch et M. Christian Agata, employé privé, L-Wecker, a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de Melle Isabelle Arend, démissionnaire.

Le siège social de la société a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour LIEB S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
G. Baumann S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37819/006/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

LA JUMAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 50.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 71, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature Signature

(37814/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

LA JUMAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 50.851.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 17 avril 1998
à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'Assemblée Générale Statutaire ratifie à l'unanimité la nomination par le Conseil d'Administration du 30 avril 1997 de Monsieur Eric Berg au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Freddy Durinck, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Pour copie conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 71, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37815/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

KLACKEN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.133.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 65, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
KLACKEN HOLDINGS S.A.
C. Hoffmann N. Lang
Administrateur Administrateur

(37812/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

KLACKEN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.133.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 juin 1998

Le bénéfice Total de l'exercice au 31 mars 1998 s'élevant à CHF 3.624.566,85 est réparti comme suit:

- dividende	CHF 1.100.000,00
- report à nouveau	CHF 2.524.566,85

Le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme
KLACKEN HOLDINGS S.A.
C. Hoffmann N. Lang
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 65, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37813/008/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

LS INTERTANK LUXEMBURG, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.
H. R. Luxemburg B 31.068.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den vierzehnten August.
Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Traten die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LS INTERTANK LUXEMBURG, GmbH, R.C. Luxemburg Sektion B Nummer 31.068, mit Sitz in L-5869 Alzingen, 6, rue Pierre Stein, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 10. Juli 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 362 vom 6. Dezember 1989, mit einem Gesellschaftskapital von einer Million fünfhunderttausend Franken (1.500.000,- Fr.).

Die Versammlung setzt sich zusammen wie folgt:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SOERENSEN RENTAL, mit Sitz in L-5869 Alzingen, 6, rue Pierre Stein, hier vertreten durch Herrn Gunnar Pedersen, Geschäftsführer, wohnhaft in Moutfort,

aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift;
 2.- Frau Lena Birch Soerensen, ohne Stand, wohnhaft in DK-8220 Brasand, Langdalsvej 18 (Dänemark),
 hier vertreten durch Herrn Gunnar Pedersen, vorgeannt,
 aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift;
 welche Vollmachten, von allen Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, handelnd wie erwähnt, ersuchten den amtierenden Notar, die von ihnen in ausserordentlicher Generalversammlung einstimmig gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen, dass aufgrund von privatschriftlichen Anteilsübertragungen, Artikel drei der Satzung folgenden Wortlaut erhält:

«3.- Stammkapital

Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt eine Million fünfhunderttausend Franken (1.500.000,- Fr.) und ist aufgeteilt in einhundert (100) Anteilscheine von je fünfzehntausend Franken (15.000,- Fr.).

Dieses Stammkapital übernehmen als Anteilseigner:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SOERENSEN RENTAL, mit Sitz in L-5869 Alzingen, 6, rue Pierre Stein, fünfundsiebzig Anteile	75
2.- Frau Lena Birch Soerensen, ohne Stand, wohnhaft in DK-8220 Brasand, Langdalsvej 18 (Dänemark), fünfundzwanzig Anteile	25
Total: einhundert Anteile	100

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftssitz von Alzingen nach L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle, zu verlegen, und demensprechend Absatz b von Artikel eins der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben.

«1.- Firma, Sitz

b. Der Sitz der Gesellschaft ist in Sandweiler.»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr achtzehntausend Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Pedersen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 août 1998, vol. 504, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 7. September 1998.

J. Seckler.

(37822/231/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

LS INTERTANK LUXEMBURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 31.068.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 septembre 1998.

J. Seckler
Le notaire

(37823/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

LONMORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 500.000.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 54.206.

Acte constitutif publié à la page 13242 du Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, no 276 du 6 juin 1996.

Le bilan au 5 avril 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

(37821/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

LAUCATH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 14.808.

Par décision du conseil d'administration du 6 mai 1998, Monsieur Albert Pennacchio, attaché de direction, Mondercange, a été coopté au conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Marcello Ferretti, démissionnaire.
Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour LAUCATH S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

G. Baumann S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37816/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

LENEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.271.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

LENEX S.A.

M. Meienberg H. Vogel
Administrateur Administrateur

(37817/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

LENEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.271.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 mai 1997

Le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg, venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui délibérera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1997.

Extrait sincère et conforme

LENEX S.A.

M. Meienberg H. Vogel
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 65, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37818/008/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

LUXDIAGNOSTIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 85A, rue de Mamer.
R. C. Luxembourg B 24.804.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1998, vol. 511, fol. 61, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Signature.

(37827/604/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

MICKEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 60, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

(37839/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

LODENBAU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 48.518.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 17 août 1994, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 497 du 2 décembre 1994.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1998, vol. 511, fol. 55, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour LODENBAU INTERNATIONAL S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(37820/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

LVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.082.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
LVA S.A.

B. Dufour C. Hoffmann
Administrateur Administrateur

(37829/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

LVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.082.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 juin 1998

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1997 s'élevant à FRF 58.546,45 est réparti comme suit:

- à la réserve légaleFRF 3.000,00
- report à nouveauFRF 55.546,45

Le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l. Luxembourg venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Copie sincère et conforme
LVA S.A.

B. Dufour C. Hoffmann
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 65, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37830/008/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

MAINTENANCE INDUSTRIELLE GENERALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8094 Bertrange, 57, rue de Strassen.
R. C. Luxembourg B 59.659.

Constituée par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 11 juin 1997, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 516 du 22 septembre 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 janvier 1998, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 286 du 28 avril 1998.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Pour MAINTENANCE INDUSTRIELLE
GENERALE, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(37832/537/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

LUMELE S.A. HOLDING, Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 15.810.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 72, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(37824/273/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

LUMELE S.A. HOLDING, Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 15.810.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 72, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(37825/273/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

LUMELE S.A. HOLDING, Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 15.810.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 septembre 1998 qu'ont été nommés:

a) commissaire aux comptes:

- Monsieur Claude Geiben, maître en droit, demeurant à Luxembourg en remplacement de Monsieur Henri Campill, démissionnaire.

b) administrateur:

- Madame Gerty Marter, gérante de société, demeurant à Dudelange en remplacement de Monsieur Mathis Hengel, démissionnaire.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élus expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2001.

Luxembourg, le 3 septembre 1998.

Pour inscription - Réquisition

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 72, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37826/273/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

MARCENAIRE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 62.139.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARCENAIRE S.A., ayant son siège social à L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 62.139, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 181 du 26 mars 1998, avec un capital social de deux cent cinq mille francs français (205.000,- FRF).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Joseph Delree, conseiller économique, demeurant à Junglinster.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Brigitte Wahl-Schiltz, employée privée, demeurant à Hunsdorf.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Marie-Jeanne Leiten, employée privée, demeurant à Godbrange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Orde du Jour:

- Modification du premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet la réalisation de toutes activités en relation avec la construction navale et notamment l'étude et l'assistance technique, la maintenance, la réparation, la construction de bateaux de plaisance et d'outillages de construction à l'exclusion de toutes opérations soumises à l'agrément du Commissariat aux Affaires Maritimes relatif aux entreprises maritimes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** La société a pour objet la réalisation de toutes activités en relation avec la construction navale et notamment l'étude et l'assistance technique, la maintenance, la réparation, la construction de bateaux de plaisance et d'outillage de construction à l'exclusion de toutes opérations soumises à l'agrément du Commissariat aux Affaires Maritimes relatif aux entreprises maritimes.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. Delree, B. Schiltz, M.-J. Leiten, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 août 1998, vol. 504, fol. 4, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 septembre 1998.

J. Seckler.

(37834/231/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

MARCENAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 62.139.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 septembre 1998.

J. Seckler.

(37835/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

NEW INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 34.529.

L'assemblée extraordinaire de la société anonyme NEW INVESTMENTS S.A. réunie le 2 septembre 1998 a nommé Messieurs Hans de Graaf et Maarten van de Vaart aux fonctions d'administrateurs en remplacement de Messieurs Jean-Luc Jacquemin et Guy Rock, démissionnaires.

L'assemblée extraordinaire a également nommé MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A. à la fonction de Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Nico Weyland, démissionnaire.

Les mandats des nouveaux administrateurs ainsi que le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire qui aura lieu en 2001.

Le siège social a été transféré à 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

*Pour le Conseil d'Administration
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 70, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37858/003/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

**MAD'INFO, MANAGEMENT ASSISTANCE DEVELOPPEMENT EN INFORMATIQUE, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 59.816.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1998, vol. 511, fol. 60, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

(37831/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

MANOR HOUSE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.097.

EXTRAIT

Nominations statutaires

Changement d'adresse

Il résulte d'un acte sous seing privé daté du 8 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 69, case 7, que les rubriques suivantes doivent être modifiées:

Siège social:

A remplacer par:

L-1477 Luxembourg, 28, rue des Etats-Unis.

Conseil d'administration:

Ont démissionné:

Messieurs Guy Glesener, Yves Wallers et Robert Meisch.

Ont été nommés:

- Monsieur Jan Jaap Geusebroek, Conseiller, demeurant à L-8422 Steinfort, 14, rue de Hobscheid; administrateur-délégué, lequel peut engager valablement la société par sa seule signature, conformément à l'article neuf des statuts;
- la société de droit anglais SELINE FINANCE LIMITED, ayant son siège social à UK-TR36XA Cornwall (England), Pewsey House, Porthkea, Truro;
- la société de droit anglais SELINE MANAGEMENT LIMITED, ayant son siège social à UK-TR36XA Cornwall (England), Pewsey House, Porthkea, Truro;

Commissaire:

A démissionné:

Monsieur Marc Lamesch.

A été nommée:

la société anonyme de droit luxembourgeois EUROLUX MANAGEMENT S.A., dont le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour la Société
Signature

(37833/211/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

MARGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 37.515.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 juin 1991, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 21 du 22 janvier 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 février 1998, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 399 du 3 juin 1998.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1998, vol. 511, fol. 55, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour MARGA S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(37836/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

M.B.K. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 60.943.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 71, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Signature.

(37837/609/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

M.B.K. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 60.943.

Extrait à des fins de publication

Délibération du Conseil d'administration en date du 27 août 1998

Les membres du Conseil d'administration ont décidé de nommer Madame Marie-Louise Perdaens, administrateur-délégué et de lui confier la gestion journalière de la société.

M.-L. Perdaens
Administrateur

P. Fontaine
Administrateur

P. Marchal
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 71, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37838/609/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

MUTUAL INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 18.782.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37851/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

MUTUAL INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 18.782.

L'assemblée générale ordinaire reportée du 1^{er} septembre 1998 a pris note de la démission de Monsieur Emmanuel David de son poste d'administrateur avec effet au 1^{er} septembre 1998 et a nommé Madame Noëlla Antoine au poste d'administrateur.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 73, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37852/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

BATIRELLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deuxième septembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société de droit de l'île de Niue dénommée FAVORG LTD, avec siège social au 2, Commercial Center Square, P.O. BOX 71, Alofi/Niue,

constituée en vertu d'un acte reçu en date du 19 mai 1998 et inscrite au registre du commerce de l'île de Niue, n° 003096,

représentée par Monsieur François David, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire de:

- a) Madame Leticia Montoya, demeurant à Alofi/Niue; et
- b) Monsieur Juan Mashburn, demeurant à Alofi/Niue;

eux-mêmes agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 19 mai 1998,

en vertu d'une procuration sous seing privé, à Alofi en date du 19 mai 1998,

dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

2.- La société de droit de l'Île de Niue dénommée DUSTIN INVEST INC, avec siège social au 2, Commercial Center Square, P.O. BOX 71, Alofi/Niue,

constituée en vertu d'un acte reçu en date du 27 mai 1997 et inscrite au registre du commerce de l'Île de Niue, n° 001957,

représentée par Monsieur Jean-Marie Detourbet, prédit, agissant en qualité de mandataire de:

a) Madame Leticia Montoya, demeurant à Alofi/Niue; et

b) Monsieur Juan Mashburn, demeurant à Alofi/Niue;

eux-mêmes agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 18 juin 1997,

en vertu d'une procuration sous seing privé, à Alofi en date du 18 juin 1997,

dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BATIRELLY S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction dans le domaine immobilier, ainsi que l'importation, l'exportation, toutes activités de commerce, la vente ou la représentation de tous produits et marchandises.

La société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-), représenté par mille actions (1.000) de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire aux comptes, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale, en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en mil neuf cent quatre vingt-dix-neuf.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir le jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 1998.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- La prédite société de droit de l'Ile de Niue, dénommée FAVORG LTD, prédite, six cents actions	600 actions
2.- La prédite société de droit de l'Ile de Niue, dénommée DUSTIN INVEST INC, quatre cents actions	400 actions
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes ces actions ont été intégralement souscrites et libérées à concurrence de la somme de six cent vingt-cinq mille francs (625.000,-), de sorte que la somme de six cent vingt-cinq mille francs (625.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Le solde du capital social, soit la somme de six cent vingt-cinq mille francs (625.000,-) sera libéré à la première demande du conseil d'administration.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs (60.000,-).

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois est celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommées administrateurs pour six ans:

- 1) la prédite société de droit de l'Île de Niue dénommée FAVORG LTD, représentée comme indiqué ci-dessus;
- 2) la prédite société de droit de l'Île de Niue dénommée DUSTIN INVEST INC, représentée comme indiqué ci-dessus; et
- 3) la société de droit de l'Île de Niue dénommée DURBAN INC, avec siège social au 2, Commercial Center Square, P.O. BOX 71, Alofi/Niue, constituée en vertu d'un acte reçu en date du 24 septembre 1997 et inscrite au registre du commerce de l'Île de Niue, n° 002268, représentée par Monsieur Jérôme Guez, prêtre, agissant en qualité de mandataire de:
- a) Madame Leticia Montoya, demeurant à Alofi/Niue; et
- b) Monsieur Juan Mashburn, demeurant à Alofi/Niue; eux-mêmes agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 24 septembre 1997, en vertu d'une procuration sous seing privé, à Alofi en date du 24 septembre 1997, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Réunion du conseil d'administration

Les administrateurs ont désigné, à l'unanimité des voix, en conformité avec les pouvoirs leur conférés par les actionnaires, comme administrateur-délégué, la prédite société de droit de l'Île de Niue dénommée FAVORG LTD, représentée comme indiqué ci-dessus,

en vertu d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 2 septembre 1998, lequel procès-verbal, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé.

3.- Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

La société de droit panaméen HARRIMAN HOLDINGS INC, avec siège social à Panama, B-P 8320, Zone 7, constituée suivant acte en date du 4 janvier 1996 et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Panama, le 15 janvier 1996, sous le numéro 41.

4.- Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale de l'année 2003.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1941 Luxembourg, c/o ITP S.A., 241, route de Longwy, Résidence Béatrix. Dont acte, fait est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous Notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: F. David, J.-M. Detourbet, J. Guez, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 septembre 1998, vol. 844, fol. 24, case 11. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 septembre 1998.

N. Muller.

(37971/224/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

B-T COMPOSITES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente et un août.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société de droit de l'Île de Niue dénommée KORFU INVEST LTD, avec siège social au 2, Commercial Center Square, P.O. BOX 71, Alofi/Niue,

constituée en vertu d'un acte reçu en date du 13 juillet 1998 et inscrite au registre du commerce de l'Île de Niue, n° 003254,

représentée par Monsieur Jérôme Guez, licencié en droit, directeur financier, demeurant à Dudelange, agissant en qualité de mandataire de:

a) Madame Leticia Montoya, demeurant à Alofi/Niue; et

b) Monsieur Juan Mashburn, demeurant à Alofi/Niue;

eux-mêmes agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 13 juillet 1998,

en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Alofi du 13 juillet 1998,

dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

2.- La société de droit de l'Île de Niue dénommée DUSTIN INVEST INC, avec siège social au 2, Commercial Center Square, P.O. BOX 71, Alofi/Niue,

constituée en vertu d'un acte reçu en date du 27 mai 1997 et inscrite au registre du commerce de l'Île de Niue, n° 001957,

représentée par Monsieur Jean-Marie Detourbet, prèdit,
agissant en qualité de mandataire de:

a) Madame Leticia Montoya, demeurant à Alofi/Niue; et

b) Monsieur Juan Mashburn, demeurant à Alofi/Niue;

eux-mêmes agissant en qualité de «Directors» de la prèdite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 18 juin 1997,

en vertu d'une procuration sous seing privé, à Alofi en date du 18 juin 1997,

dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de B-T COMPOSITES S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'importation, l'exportation, toutes activités de commerce, la vente ou la représentation de tous produits et marchandises.

La société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-), représenté par mille actions (1.000) de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires.

Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire aux comptes, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale, en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en mil neuf cent quatre vingt-dix-neuf.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir le jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 1998.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- La prédite société de droit de l'Île de Niue, dénommée KORFU INVEST LTD, prédite, cinq cents actions	500 actions
2.- La prédite société de droit de l'Île de Niue, dénommée DUSTIN INVEST INC, cinq cents actions	500 actions
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes ces actions ont été intégralement souscrites et libérées, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ soixante mille francs (60.000,-).

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois est celui des commissaires à un:
- 2.- Sont nommées administrateurs pour six ans:
 - 1) la prédite société de droit de l'Île de Niue dénommée KORFU INVEST LTD, représentée comme indiqué ci-dessus;
 - 2) la prédite société de droit de l'Île de Niue dénommée DUSTIN INVEST INC, représentée comme indiqué ci-dessus; et
 - 3) la société de droit de l'Île de Niue dénommée DURBAN INC, avec siège social au 2, Commercial Center Square, P.O. BOX 71, Alofi/Niue, constituée en vertu d'un acte reçu en date du 24 septembre 1997 et inscrite au registre du commerce de l'Île de Niue, n° 002268, représentée par Monsieur Jérôme Guez, prêtre, agissant en qualité de mandataire de:
 - a) Madame Leticia Montoya, demeurant à Alofi/Niue; et
 - b) Monsieur Juan Mashburn, demeurant à Alofi/Niue;

eux-mêmes agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 24 septembre 1997,
 en vertu d'une procuration sous seing privé, à Alofi en date du 24 septembre 1997,
 dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Réunion du conseil d'administration

Les administrateurs ont désigné, à l'unanimité des voix, en conformité avec les pouvoirs leur conférés par les actionnaires, comme administrateur-délégué, la prédite société de droit de l'Île de Niue dénommée KORFU INVEST LTD, représentée comme indiqué ci-dessus,
 en vertu d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 31 août 1998,
 lequel procès-verbal, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé.

3.- Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

La société de droit panaméen HARRIMAN HOLDINGS INC, avec siège social à Panama, B-P 8320, Zone 7, constituée suivant acte en date du 4 janvier 1996 et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Panama, le 15 janvier 1996, sous le numéro 41.

4.- Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale de l'année 2003.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1941 Luxembourg, c/o ITP S.A., Résidence Béatrix, 241, route de Longwy. Dont acte, fait est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de Nous, notaire par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Guez, J.-M. Detourbet, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} septembre 1998, vol. 844, fol. 20, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 septembre 1998.

N. Muller.

(37972/224/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

LUXELAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

—
 STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1) Monsieur Claude Himme, commerçant, demeurant à F-54350 Mont-Saint-Martin, 16, rue des Cités Jardins, ici représenté par Madame Véronique Baraton, employée privée, demeurant à B-6760 Grandcourt, 1, rue des Forges, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée,

2) Monsieur Antoine Julien, directeur commercial, demeurant à F-57160 Scy-Chazelles, 20 Chemin des Grandes Vignes,

ici représenté par Mademoiselle Uschi Lies, employée privée, demeurant à L-7540 Rollingen, 107b, route de Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Ces comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de LUXELAN S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une agence de publicité, l'affichage, l'affichage mobile, la publicité extérieure en tous genres, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-), représenté par cent actions (100) d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs (LUF 12.500,-) chacune.

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Antoine Julien, prénommé	2 actions
2) Monsieur Claude Himme, prénommé	49 actions
3) Madame Josiane Martin, secrétaire, demeurant à F-54350 Mont-Saint-Martin, 16, rue des Cités Jardins	<u>49 actions</u>
Total:	100 actions

Les actions de la société ont été entièrement libérées en espèces par les associés, de sorte que le montant de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Les actions seront nominatives.

La société peut, dans la mesure et les conditions que la loi permet, racheter ses propres actions.

Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Chaque actionnaire jouit d'un droit de préemption sur l'ensemble des actions. Ce droit peut être exercé tant à l'égard de toute vente, publique ou de gré à gré, qu'à l'égard de tout apport ou échange d'actions. L'actionnaire qui désire aliéner ses actions ou le tiers chargé de procéder à la vente forcée exigera du candidat acquéreur une offre écrite précisant le nombre d'actions qu'il souhaite acquérir, le prix et les conditions contractuelles. Cette dernière condition s'applique à l'échange et à l'apport mutatis mutandis. Cette offre écrite sera communiquée par lettre recommandée au conseil d'administration de la société. Le conseil d'administration communiquera par lettre recommandée dans les quinze jours, date de réception à date de réception, cette offre écrite à l'ensemble des autres actionnaires qui disposeront de 90 jours, date de réception à date de réception, pour exercer leur droit par lettre recommandée adressée au conseil d'administration. Ce droit de préemption peut être exercé pour un prix déterminé, conformément à la formule d'évaluation décrite ci-après ou au prix proposé par le candidat acquéreur, au choix du bénéficiaire du droit de préemption.

Si à l'expiration du délai de 90 jours, plusieurs actionnaires entendent exercer leur droit de préemption, et si le nombre total des actions qu'ils souhaitent acquérir dépasse le nombre d'actions proposées, les actions proposées à la vente seront réparties entre eux proportionnellement au nombre d'actions que chacun d'entre eux détient déjà.

Si à l'expiration du délai de 90 jours, le nombre d'actions pour lesquelles le droit de préemption est exercé est inférieur au nombre d'actions proposées à l'aliénation, la procédure décrite au second paragraphe ci-dessus sera immédiatement renouvelée pour les actions restantes, mais le délai de 90 jours sera ramené à 30 jours et le conseil d'administration indiquera la raison du renouvellement de la procédure et le nouveau délai.

Si, après cette seconde offre, le nombre d'actions pour lesquelles le droit de préemption est exercé est toujours inférieur à celui des actions proposées à l'aliénation, les actions restantes seront offertes en vente à la société qui disposera d'un délai de 30 jours à partir de l'expiration du délai de 30 jours fixé au paragraphe précédent pour les racheter.

Le conseil d'administration décidera du rachat ou non rachat des actions à lui offertes et communiquera la décision de la société par lettre recommandée, adressée à l'actionnaire qui désirera aliéner.

Si, après cette troisième offre le nombre d'actions pour lesquelles le droit de préemption est exercé est toujours inférieur à celui des actions proposées à l'aliénation, le tiers candidat acquéreur pourra acquérir l'ensemble des actions proposées à l'aliénation.

Le conseil d'administration informera par lettre recommandée chacune des personnes qui ont le droit d'acheter des actions en vertu des alinéas précédents du nombre d'actions qui en définitive leur reviendront.

Le prix des actions sera égal à la valeur nette par action calculée sur base de la valeur du marché de tous les devoirs et engagements de la société, selon les méthodes d'évaluation généralement admises sur le plan international. Le prix des actions devra être payé dans les 90 jours de la réception de cette lettre recommandée. Le transfert des actions est effectué au jour du paiement.

Les droits de préemption décrits dans cet article ne sont pas d'application en cas de fusion, scission, liquidation ou apport de branche d'activité ou lorsque la cession est faite au profit d'une société holding privée dont l'ensemble des actionnaires de la société au jour de la cession détiennent au moins 90 % des actions ou encore lorsque tous les actionnaires renoncent par acte sous seing privé à ces droits.

Dans l'hypothèse où les actions étaient transférées sans respecter le droit de préemption, le conseil d'administration pourrait suspendre l'exercice des droits afférents aux actions transférées.

Les libéralités ayant les actions pour objet au profit d'autres personnes que les héritiers en ligne directe ou le conjoint de celui qui effectue la libéralité doivent être approuvées par l'ensemble des actionnaires. A défaut d'approbation, le gratifié verra l'exercice des droits sociaux, attachés aux actions ayant fait l'objet de la libéralité, suspendu tant qu'il n'aura pas offert ses actions en vente aux actionnaires au prix établi suivant la formule d'évaluation reprise ci-dessus et suivant la procédure décrite ci-dessus.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social, ou en tout autre endroit désigné par les convocations, le premier jeudi du mois de mars à 14.00 heures et pour la première fois en l'an 2000.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 7. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants, sauf les majorités spéciales légalement requises.

Art. 8. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout porteur d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. En présence d'actions au porteur les convocations sont faites par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années, et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

Art. 11. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui aura (auront) pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et qui représentera (représenteront) la société en justice.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration avec l'autorisation de l'assemblée générale.

Art. 14. Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Art. 19. Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 1999.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement, et qu'en outre ces conditions sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que se soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme d'environ soixante-cinq mille francs.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
2. Le nombre des commissaires est fixé à un.
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de cinq années:
 - a. Monsieur Antoine Julien, prénommé,
 - b. Monsieur Claude Himme, prénommé,
 - c. Mademoiselle Laure Himme, étudiante, demeurant à F-54350 Mont-Saint-Martin, 16, rue des Cités Jardins.
4. Est appelée aux fonctions de commissaire pour la durée d'une année: Mademoiselle Sabine Sartini, comptable, demeurant à F-54810 Longlaville, 7, rue de la Cokerie.
5. Le siège social est fixé à L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
6. Monsieur Claude Himme, préqualifié, est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué.
7. La société est valablement engagée par la signature individuelle de Monsieur Claude Himme pour tous les actes de gestion courante.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont à la charge de la société, les actionnaires comparants en étant débiteurs solidaires.

Déclaration

Avant de conclure, le notaire a attiré l'attention des comparants sur l'obligation pour la société de solliciter et d'obtenir les autorisations administratives requises avant toute transaction de nature commerciale.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, Saint Louis, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, qui se sont fait connaître du notaire par leurs nom, prénom usuel et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Baraton, U. Lies, C. Mines

Enregistré à Redange, le 1^{er} septembre 1998, vol. 397, fol. 58, case 10. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange, le 2 septembre 1998.

C. Mines.

(37977/225/215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

MABEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1261 Luxembourg, 110, route de Bonnevoie.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire résidant à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), soussignée, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem (Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1. - Madame Madeleine Taglang, indépendante, demeurant à D-54669 Bollendorf, 17, Auf dem Trauchfeld.
2. - Mademoiselle Katia Kieffer, indépendante, demeurant à L1261 Luxembourg, 110, route de Bonnevoie.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de café-brasserie avec petite restauration, ainsi que le débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de MABEL S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de Frs. 500.000,- (cinq cent mille francs), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de Frs. 5.000,- (cinq mille francs) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. - Madame Madeleine Taglang, préqualifiée, quarante-neuf parts sociales	49
2. - Mademoiselle Katia Kieffer, préqualifiée, cinquante et une parts sociales	51
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de Frs. 500.000,- (cinq cent mille francs) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 (trois quarts) du capital social.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 1998.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ trente mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - L'adresse de la société est fixée à L-1261 Luxembourg, 110, route de Bonnevoie.

2. - Sont nommées gérantes pour une durée indéterminée:

a) Gérante technique:

Madame Madeleine Taglang, prénommée.

b) Gérante administrative:

Mademoiselle Katia Kieffer, prénommée.

Les gérantes ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur signature conjointe.

Condition spéciale

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des statuts qui précèdent.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Taglang, K. Kieffer, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} septembre 1998, vol. 835, fol. 101, case 2. – Reçu 5.000 francs.

Le Releveur ff (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 septembre 1998.

J.-J. Wagner.

(37978/239/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

NEROLI, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 54.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 1998, vol. 511, fol. 73, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.

NEROLI S.A.
Signature

(37855/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1998.